

1. Le Parlement sera autorisé par un
acte de son autorité à...
2. Le Premier ministre...

1. Le Parlement y a pourvu au
regard d'un article...
2. Le Premier ministre...

Article
10

3. The Prime Minister shall...
4. The Prime Minister shall...
5. The Prime Minister shall...

3. Le Premier ministre doit, à la pro-
chaine session après le commencement de
la première session du Parlement posté-
rieur au premier janvier 1971, proposer à
la Chambre des communes qu'une ordon-
nance soit faite et renvoyée à un comité
permanent de la Chambre des communes,
compétant de l'Espagne, pour que ce comité
étudie les questions, études et rapports de
la Commission, et, dès la venue de ce
comité au comité permanent, se don-
neront lieu de poser la question visée par l'ar-
ticle 10.

Disposition
relative à
l'Espagne
de la loi